

d'échanger des renseignements sur les possibilités d'économies d'énergie et de discuter des façons d'envisager l'ensemble du programme d'économies d'énergie avec l'administration fédérale.

Dans le secteur public, le programme interne d'économies d'énergie de l'administration fédérale a établi comme objectif une réduction de 10% de l'utilisation d'énergie en 1976-77 par rapport à l'année précédente, et le maintien de ce niveau pendant les 10 années suivantes. D'après les données provisoires, on aurait réduit la consommation d'environ 9%, soit une économie de plus de \$25 millions par an.

En janvier 1977, le gouvernement fédéral a annoncé des programmes d'aide spéciale pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse parce que ces provinces sont largement tributaires du pétrole étranger pour la production d'électricité. Le programme comprenait des subventions aux propriétaires de maisons pour améliorer l'isolation, des camionnettes d'information sur l'énergie, des consultations avec les industries et des subventions aux industries. Vu le succès remporté par le programme de subventions pour l'isolation des maisons, on a lancé le 1<sup>er</sup> septembre 1977 un programme analogue de \$1.4 milliard à l'échelle nationale. Un fonds spécial de R-D d'un montant de \$1.5 million a été créé en 1977 en vue de favoriser une utilisation plus efficace de l'énergie dans les traitements industriels. Le programme de camionnettes d'information sur l'énergie a été mis à la disposition de toutes les provinces.

En juin 1977, un code provisoire d'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments a été publié afin de susciter des commentaires, et la plupart des provinces ont convenu d'adopter des normes énergétiques au moins aussi rigoureuses que celles du nouveau code au début de 1978.

Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures importantes relativement à l'économie d'énergie. Des normes de rendement moyen pour les automobiles neuves, qui devront être atteintes en 1980 et 1985, ont été adoptées afin que la consommation globale d'essence soit inférieure à celle de 1976, même s'il y aura vraisemblablement un plus grand nombre d'automobiles sur les routes. On a demandé avec insistance aux gouvernements provinciaux d'adopter une limite de vitesse de 90 km/h sur la plupart des routes et d'imposer des frais d'immatriculation plus élevés pour les voitures lourdes. Une surtaxe de \$100 a été imposée sur les climatiseurs d'automobile. Des taxes proportionnelles au poids ou à la consommation d'essence des automobiles et des familiales, qui vont de \$30 à \$300, sont en vigueur pour les véhicules de plus de 2 007 kilogrammes, et l'on envisage des majorations. On a incité les fabricants et les vendeurs d'automobiles à indiquer, dans le cadre d'un programme volontaire, les régimes d'économie de combustible des automobiles. Le programme pourrait devenir obligatoire. Le gouvernement fédéral perçoit une taxe d'accise de 10 cents par gallon d'essence, afin notamment d'inciter les utilisateurs à en faire un usage modéré. Les taxes de vente fédérales ont été supprimées sur le matériel d'isolation et le matériel permettant d'économiser de l'énergie; et on peut bénéficier de réductions d'amortissement rapide sur du matériel similaire. Un programme d'étiquetage des appareils électroménagers pour indiquer la consommation d'énergie doit être mis sur pied.

En avril 1976, le gouvernement fédéral a exposé la façon dont il envisageait l'avenir énergétique du Canada. Le document présentait neuf éléments de politique et cinq grands objectifs connexes en matière d'énergie visant à résoudre les problèmes énergétiques des 10 à 15 prochaines années et à réduire la vulnérabilité du Canada aux variations arbitraires du prix ou du volume des produits énergétiques importés, en utilisant au maximum les ressources dont dispose le pays et en se garantissant contre les interruptions des importations.

Les éléments de politique sont les suivants: fixation appropriée des prix de l'énergie; économie d'énergie; accroissement de l'exploration et de la mise en valeur; amélioration de l'information concernant les ressources; substitution de sources canadiennes d'énergie aux sources d'importation à prix fort; mise en place ou amélioration des systèmes de transport et de distribution; préparation à toute situation d'urgence; accroissement de la recherche et du développement; et accroissement du contenu et de la participation canadienne.

Les cinq grands objectifs mentionnés dans le document comprennent: le rapprochement des prix du pétrole canadien des prix internationaux et le relèvement des